

Rapport annuel 2023–24



Table of Contents

Message du président et du directeur général	3
Profil de l'organisme	5
Mission	6
Vision	6
Objets	6
Cadres de reddition des comptes et des activités	7
Gouvernance d'entreprise	8
Organigramme	10
Buts et orientations stratégiques	11
Résumé du rendement	12
But : Amélioration de l'accès et de l'engagement des clients	14
But : Évaluation et exploitation active de nouvelles occasions	17
But : Programme d'études et prestation de pointe	20
But : Efficacité organisationnelle accrue	23
Analyse du rendement financier	24
Annexe A : Rapport du vérificateur indépendant	

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024. ISBN 978-1-4868-8049-2 Rapport annuel 2023-2024, Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau : ISSN 1920-4906 (PDF)

Message du président et du directeur général

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (le Centre) a réalisé de réels progrès vers l'atteinte des objectifs énoncés dans son plan d'activités.

Au cours de la dernière année, le Centre a élaboré, coordonné et offert une formation obligatoire au nom du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le ministère), y compris le nouveau *cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026)*, lancé en janvier 2024. Différentes formations spécialisées ont également été offertes en classe, par correspondance, par apprentissage en ligne et en formats virtuels en direct afin de fournir l'information précise requise pour optimiser les réseaux d'eau potable. Sept nouveaux cours d'apprentissage virtuel et en ligne en direct ont été mis en place dans le but d'améliorer l'abordabilité, la flexibilité et l'accessibilité de la formation, et des événements populaires tels que *Maintenancefest* et *l'atelier sur la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable* ont été offerts à différents endroits en Ontario. Au total, une formation a été offerte à près de 7 500 participants.

Le Centre a également fourni une formation pour appuyer les collectivités des Premières Nations dans leurs efforts pour améliorer l'eau potable. En collaboration avec Keewaytinook Okimakanak, trois séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations* ont été fournies. Le Centre a également organisé sept séances sur la *gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations* aux chefs et aux conseils, aux gestionnaires et aux superviseurs responsables des réseaux d'eau, ainsi que 18 séances de cours spécialisés pour fournir des renseignements détaillés aux opérateurs de réseaux d'eau des Premières Nations.

Tout en continuant d'offrir la formation de haute qualité qui a fait sa réputation, le Centre s'est également concentré sur la mobilisation des clients et a entrepris des recherches pour examiner les besoins et les préférences en matière de formation. Les résultats seront utilisés pour s'assurer que les programmes du Centre sont adaptés pour répondre aux besoins des clients à l'avenir.

Le Centre a également fourni de l'information et des conseils pour aider à assurer la salubrité de l'eau potable, en utilisant l'établissement de démonstration technologique comme plateforme pour les essais pilotes. Onze projets pilotes ont été achevés et trois autres étaient en cours à la fin de l'exercice pour fournir des données propres au site sur la qualité des sources d'eau, le rendement du traitement et les autres technologies de traitement. Les résultats des projets pilotes ont été présentés lors de conférences pour aider à partager les connaissances dans l'ensemble de l'Ontario. Le Centre a également fourni des visites techniques à

355 participants aux cours et à des étudiants de niveau postsecondaire et secondaire pour les informer au sujet de l'équipement et des exigences opérationnelles nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau potable.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier ceux qui ont contribué au succès continu du Centre : le ministère qui a fourni un soutien financier et de l'aide; le conseil d'administration qui a supervisé les activités du Centre; et le personnel du Centre qui s'est engagé à remplir notre mission. Et surtout, nous remercions les professionnels de l'eau potable dont le travail acharné et le dévouement à l'apprentissage continuent d'aider à assurer une eau potable propre et salubre partout en Ontario.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mike Smith'.

Mike Smith
Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brian Bates'.

Brian Bates, M.B.A., B.Sc.
Directeur général

Profil de l'organisme

Le Centre, un organisme de services opérationnels du gouvernement de l'Ontario régi par le conseil d'administration, a été créé en octobre 2004 en réponse aux recommandations formulées par le juge en chef adjoint Dennis O'Connor dans le rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton. Le Centre coordonne et fournit de l'éducation, de la formation et de l'information aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable ainsi qu'au public, partout en Ontario.

Le Centre offre une gamme complète de formations, y compris des cours spécialisés et les trois cours obligatoires requis pour la certification en Ontario : le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*; *Exploitation de petits réseaux d'eau potable*; et le *cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026)*. Le Centre collabore également à des initiatives visant à améliorer l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.

L'établissement de démonstration technologique, avec ses technologies de laboratoire et de traitement et de distribution de l'eau, facilite la formation pratique et les essais pilotes en fournissant de l'éducation, de l'information et des conseils sur les technologies de traitement et de distribution de l'eau, les exigences opérationnelles et les questions environnementales liées à l'eau. Le Centre évalue également les lacunes en matière de recherche et peut parrainer des projets de recherche qui contribuent à ses objectifs.

La ligne d'assistance téléphonique et la Bibliothèque de ressources sur l'eau potable, tenue à jour par le Centre, aident à améliorer la compréhension des problèmes courants en matière d'eau potable. La ligne d'assistance permet aux clients et au public de communiquer avec le personnel bien informé du Centre pour toute question technique liée au traitement de l'eau potable, aux exigences opérationnelles ou aux facteurs environnementaux. La Bibliothèque de ressources sur l'eau potable est une bibliothèque en ligne qui contient une variété de ressources pour les professionnels de l'eau, toutes approuvées par le personnel du Centre. Ces ressources sont disponibles gratuitement dans le but d'accroître l'échange d'information et le transfert des connaissances.

Le Centre met l'accent sur l'engagement des clients pour répondre efficacement aux besoins des professionnels de l'eau potable, en entreprenant des recherches pour étudier les besoins de formation des clients, les préférences et les lacunes possibles dans les services. Les résultats de la recherche aident à faire en sorte que les programmes soient adaptés aux besoins des clients.

Mission

Nous fournissons aux propriétaires, aux opérateurs et aux autorités d'exploitation la formation, l'information et les conseils dont ils ont besoin pour fournir de l'eau potable propre et salubre.

Vision

De l'eau propre et salubre pour tous en Ontario.

Objets

Le Règlement de l'Ontario 304/04 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement définit les objets du Centre, qu'il réalise seul ou de concert avec d'autres organismes :

-  Coordonner et offrir aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation de réseaux d'eau potable une formation et un enseignement sur l'eau potable.
-  Fournir des renseignements, un enseignement et des conseils aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable et au public sur :
 - i. le traitement de l'eau nécessaire pour s'assurer que l'eau potable est saine,
 - ii. l'équipement et la technologie utilisés pour s'assurer que l'eau potable est saine,
 - iii. les exigences opérationnelles nécessaires pour s'assurer que l'eau potable est saine,
 - iv. d'autres questions environnementales concernant l'eau potable.
-  Commanditer des recherches dans toutes les activités liées à ses objets.
-  Fournir des conseils au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (ministre) sur les priorités en matière de recherche et de développement pour assurer et maintenir la salubrité de l'eau potable.
-  Entreprendre d'autres activités, conformément à ses objectifs, décrites dans les directives émises par le ministre ou établies en accord avec le ministre.

Cadres de reddition des comptes et des activités

Le Centre est régi par le Règlement de l'Ontario 304/04 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement, ses propres règlements et un protocole d'entente entre le ministre et le Centre. Le Centre s'est engagé à assurer la transparence publique et la responsabilisation envers la population de l'Ontario, et il atteint ses objectifs dans les limites de l'ensemble des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

Conformément au Règlement de l'Ontario 304/04 et à la Directive concernant les organismes et les nominations, le Centre doit soumettre un rapport annuel, qui inclut ses états financiers vérifiés et qui fait partie de sa structure de responsabilisation. Le rapport est présenté par le Centre au ministre, qui le dépose à l'Assemblée législative de l'Ontario. Par la suite, le rapport est publié en français et en anglais sur le site Web du Centre, à cwae.ca.

Il revient aussi au conseil d'administration de veiller à ce que l'exploitation et les transactions financières du Centre fassent l'objet d'une vérification annuelle externe, conformément au Règlement de l'Ontario 304/04 et au protocole d'entente. La vérification annuelle a été effectuée par BDO Canada LLP et est sujette à examen par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. De plus, le ministère examine les activités du Centre au moins une fois tous les trois ans et le ministre peut demander une vérification supplémentaire en tout temps.

Outre ce cadre de reddition des comptes, le Centre élabore et met en pratique les politiques et procédures nécessaires pour assurer la transparence et la reddition des comptes de ses activités.

Gouvernance d'entreprise

Le lieutenant-gouverneur en conseil, avec les conseils du ministre, nomme le conseil d'administration du Centre, composé d'au plus 12 membres. Le mandat maximal des membres est de trois ans et peut être renouvelé. Le conseil rend des comptes à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre, et, sous la direction du président, il est responsable de la surveillance de la gestion des activités du Centre. Le conseil d'administration s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2023-24. Les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration au cours de l'exercice 2023-24 :

Mike Smith, président

Membre depuis : 29 août 2019

Mandat actuel : du 15 septembre 2022 au 14 septembre 2025

Rémunération totale pour 2023-24 : 3 000,00 \$

Scott Carter, CET

Membre depuis : 28 novembre 2019

Mandat actuel : du 16 février 2023 au 15 février 2026

Rémunération totale pour 2023-24 : 1 925,00 \$

Noel Kerin

Membre depuis : 7 janvier 2021

Mandat actuel : du 7 janvier 2021 au 6 janvier 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 1 650,00 \$

Ann Mulvale

Membre depuis : 13 mai 2021

Mandat actuel : du 13 mai 2021 au 12 mai 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 2 337,50 \$

Alan Boucher

Membre depuis : 6 mai 2021

Mandat actuel : du 6 mai 2021 au 5 mai 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 1 237,50 \$

Andrew Henry, ing.

Membre depuis : 6 mai 2015

Mandat actuel : du 6 mai 2020 au 5 mai 2023

Rémunération totale pour 2023-24 : 0,00 \$

Kimberly Mitchell, ing.

Membre depuis : 6 mai 2021

Mandat actuel : du 6 mai 2021 au 5 mai 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 1 650,00 \$

Delbert (Deb) Shewfelt

Membre depuis : 10 avril 2013

Mandat actuel : du 10 avril 2020 au 9 avril 2023

Rémunération totale pour 2023-24 : 0,00 \$

Stephen Spitzig, CPA, CMA

Membre depuis : 12 octobre 2004

Mandat actuel : du 18 mai 2023 au 17 mai 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 2 200,00 \$

Mitch Twolan

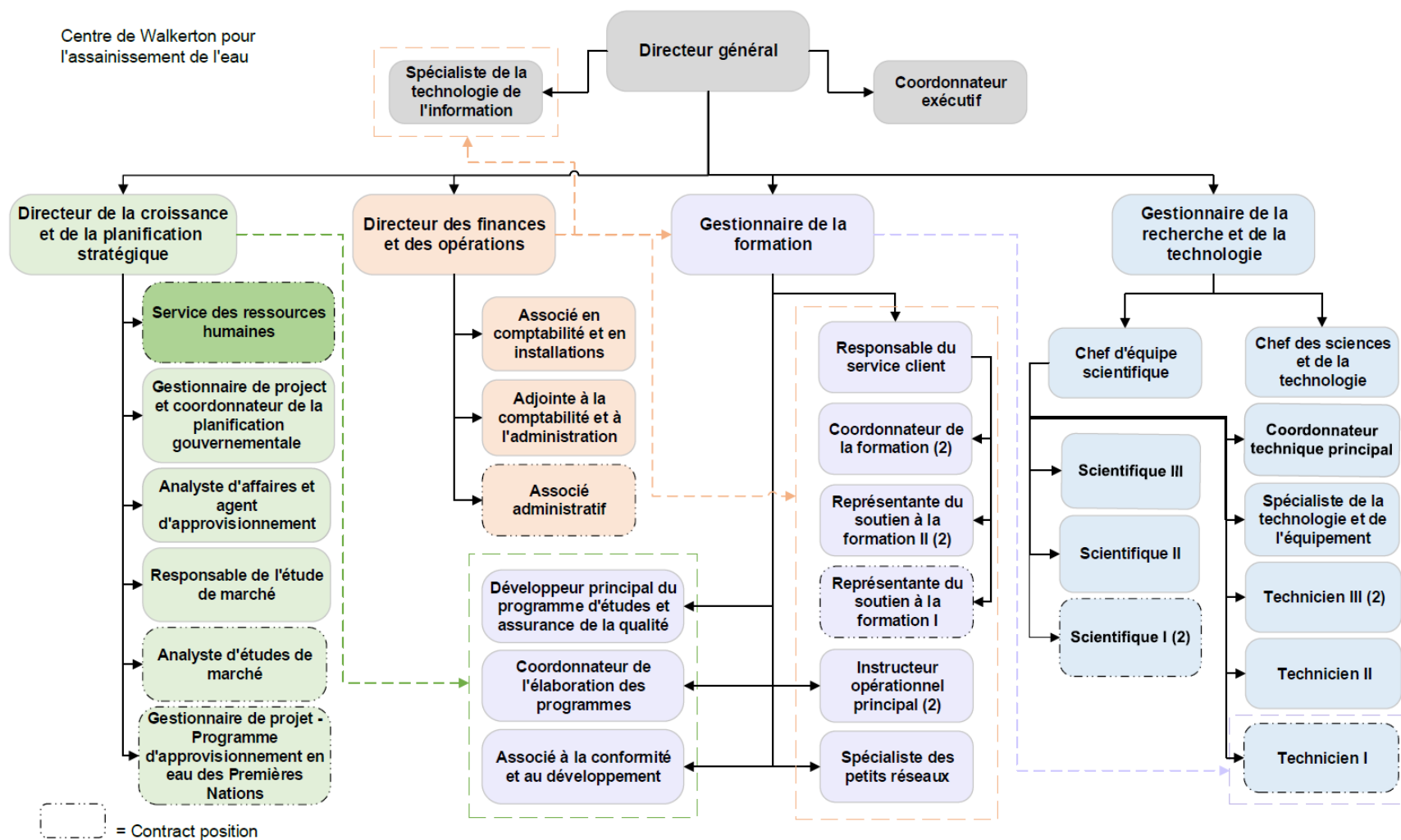
Membre depuis : 27 mai 2021

Mandat actuel : du 27 mai 2021 au 26 mai 2024

Rémunération totale pour 2023-24 : 1 237,50 \$

Organigramme

Au 25 mars 2024



Buts et orientations stratégiques

Le plan d'activités triennal du Centre, qui est élaboré chaque année, décrit son orientation future, tout en utilisant au mieux les ressources disponibles pour réaliser ses objectifs. Au cours de l'exercice 2023-24, le Centre a continué de renforcer ses programmes pour aider à assurer la salubrité de l'eau potable dans l'ensemble de l'Ontario. Ce rapport annuel décrit les progrès réalisés par le Centre pour atteindre ces objectifs :

1. Amélioration de l'accès et de l'engagement des clients
2. Évaluation et exploitation active de nouvelles occasions
3. Programme d'études et prestation de pointe
4. Efficacité organisationnelle accrue

Résumé du rendement

La lettre de mandat du ministre au président du conseil d'administration pour l'exercice 2023-24 énonce les attentes que le Centre se concentre sur les domaines suivants :

-  Coordonner et offrir une gamme complète de cours de formation de haute qualité et un enseignement à travers l'Ontario en mettant l'accent sur les vulnérabilités des systèmes d'eau potable.
-  Offrir une formation pertinente aux opérateurs des réseaux d'eau potable des Premières Nations dans toute la province, et soutenir les initiatives qui contribuent à l'amélioration de l'eau potable pour les collectivités des Premières Nations. Mettre également les programmes à la disposition des gestionnaires et des dirigeants des collectivités des Premières Nations.
-  Fournir aux clients de toute la province les renseignements et les conseils nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau potable.
-  Aider les propriétaires et les opérateurs de réseaux d'eau potable vulnérables à résoudre les problèmes d'exploitation grâce à la recherche appliquée et à la prestation de services d'essai pilote.

En réponse à la lettre de mandat, le Centre a offert de l'éducation et de la formation aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable ainsi qu'au public. Une gamme de formations obligatoires et spécialisées de grande qualité a été offerte à plus de 7 500 participants dans l'ensemble de l'Ontario. Cela comprend les trois cours obligatoires requis pour la certification en Ontario, à savoir le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*, le *cours sur l'exploitation de petits réseaux d'eau potable* et le *cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026)*, qui sont administrés et fournis par le Centre au nom du ministère. Depuis sa création, le Centre a fourni de la formation à près de 117 000 participants.

Le Centre a appuyé les opérateurs et les gestionnaires des réseaux d'eau potable des Premières Nations et les dirigeants communautaires en leur fournissant trois séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations*, sept séances du cours de *gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations* et 18 séances de cours spécialisés.

Des renseignements et des conseils ont été fournis aux clients par l'entremise de la ligne d'assistance téléphonique et de la Bibliothèque de ressources en eau potable. Ces ressources sont disponibles gratuitement pour aider les clients à mieux comprendre les problèmes courants liés à l'eau.

Dans le cadre de projets pilotes, le Centre a fourni de l'information sur la qualité des sources d'eau, le rendement du traitement et les autres technologies de traitement pour les réseaux d'eau vulnérables. Onze projets pilotes ont été réalisés pour aider les clients à relever leurs défis propres au site et trois autres étaient en cours à la fin de l'exercice 2023-24.

Dans le cadre de l'accent accru mis par le Centre sur l'engagement des clients, des recherches ont été entreprises pour examiner les besoins et les lacunes dans les services provinciaux à l'appui de l'exploitation de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Le Centre a également commencé à étudier les besoins, les lacunes et les préférences en matière de formation sur les eaux usées pour les opérateurs et les gestionnaires en Ontario. Ce travail permettra de s'assurer que les programmes répondent aux besoins des clients de façon efficace.

But : Amélioration de l'accès et de l'engagement des clients

Indicateur de rendement : Soutien aux exploitants des réseaux d'eau des Premières Nations

Objectifs de rendement

-  Fournir trois séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations*
-  Fournir quatre séances du cours de *gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations*
-  Fournir 15 séances de cours spécialisés

Résultats

-  Trois séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations* ont été offertes
-  Sept séances du cours de *gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations* ont été offertes
-  Dix-huit séances de cours spécialisés ont été fournies

Le Centre et son collaborateur, Keewaytinook Okimakanak, ont offert trois séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations* à un total de 42 participants. Chaque séance durait deux semaines avec une semaine d'étude indépendante supervisée et une semaine de formation pratique. Le programme a été adapté spécifiquement à l'expérience des opérateurs de réseaux d'eau dans les collectivités des Premières Nations et la formation a été offerte gratuitement aux participants. En date du 31 mars 2024, ce cours avait été fourni à 253 exploitants de réseaux d'eau des Premières Nations.

Le Centre a également offert sept séances sur la *gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations* à un total de 57 participants. Ces séances ont fourni de l'information relative à la gestion efficace de réseaux d'eau, des ressources et des outils pratiques pour les Chefs et les conseils, les gestionnaires et les superviseurs responsables des réseaux d'eau. Le Centre a fourni cette formation à 221 participants depuis le lancement de ce cours en 2019.

Dix-huit séances de cours spécialisés ont également été coordonnées et offertes aux exploitants des réseaux d'eau des Premières Nations. Le Centre continuera de fournir de la formation pour aider à améliorer la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations.

Indicateur de rendement : Formation virtuelle et apprentissage en ligne

Objectifs de rendement

 Produire cinq nouveaux cours virtuels en direct et d'apprentissage en ligne

Résultats

 Sept nouveaux cours virtuels en direct et d'apprentissage en ligne ont été lancés

Le Centre a lancé trois nouveaux cours offerts virtuellement en direct (*Efficacité des opérations d'eau potable*, *Introduction aux vérifications pour les rôles de leadership* et *Introduction aux vérifications pour les exploitants*) et quatre cours d'apprentissage en ligne (*Introduction aux principes de chimie*, *Introduction aux citernes*, *Introduction à la pression : Dangers et pratiques exemplaires*, et *Exigences en matière de tenue de documents*). Ces cours en ligne, qui sont offerts à des heures fixes avec un instructeur en direct ou dans un format autodirigé, aident à améliorer l'abordabilité, la souplesse et l'accessibilité de la formation partout en Ontario.

En plus de ces nouvelles possibilités de formation spécialisée, le Centre a lancé le *Cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026)*, la version actuelle du cours obligatoire qui doit être suivi tous les trois ans par les opérateurs de réseaux d'eau potable titulaires de permis de classe I à IV, d'analyste de la qualité de l'eau ou de réseau limité. Ce cours a été administré par le Centre au nom du ministère et offert en classe, par correspondance et par des séances virtuelles en direct.

Indicateur de rendement : Publications

Objectifs de rendement

-  Produire 15 publications, notamment des publications à comité de lecture, des présentations externes et des rapports de projets pilotes

Résultats

-  Les résultats des projets d'essais pilotes ont été communiqués dans le cadre de quatre présentations lors de conférences

Les résultats des projets d'essais pilotes ont été communiqués dans le cadre de quatre présentations lors de conférences visant à améliorer le transfert des connaissances :

-  Une étude visant à réduire les sous-produits de désinfection et leurs précurseurs dans le réseau d'eau potable de la Première Nation de Poplar Hill. Présenté au congrès annuel et exposition de l'American Water Works Association en juin 2023.
-  Essai en laboratoire de la nanofiltration pour réduire la dureté et les matières dissoutes totales. Présenté au congrès annuel et exposition de l'American Water Works Association en juin 2023.
-  Contrôle des trihalométhanes bromés avec du charbon actif granulaire et des processus d'échange d'ions à l'échelle du laboratoire et à l'échelle pilote. Présenté au congrès annuel et exposition de l'American Water Works Association en juin 2023.
-  Élimination des sous-produits de désinfection par chloration dans l'eau potable : Une étude de cas d'essai pilote en Ontario. Présenté au congrès annuel et exposition de l'American Water Works Association en juin 2023.

Bien que le Centre se soit fixé un objectif ambitieux de production de 15 publications, l'accent a été mis sur l'exécution d'essais pilotes supplémentaires pour aider les opérateurs de réseaux d'eau et remédier aux vulnérabilités potentielles des réseaux. À l'avenir, le Centre continuera de rendre l'information disponible par l'entremise de différents canaux, y compris des publications et la ligne d'assistance téléphonique, afin d'améliorer le transfert des connaissances et de soutenir les personnes qui aident à assurer la salubrité de l'eau potable.

But : Évaluation et exploitation active de nouvelles occasions

Indicateur de rendement : Essais pilotes

Objectifs de rendement

-  Achever neuf projets pilotes

Résultats

-  Onze projets pilotes ont été achevés au cours de l'exercice 2023-24 et trois autres étaient en cours au 31 mars 2024

Dans le cadre de projets pilotes, le Centre fournit de l'information sur la qualité des sources d'eau, le rendement du traitement et les autres technologies de traitement aux clients de tout l'Ontario alors qu'ils s'attaquent aux défis propres au site. Les projets pilotes suivants ont été réalisés au cours de l'exercice :

-  Une étude visant à réduire les sous-produits de désinfection dans un réseau d'eau potable à membrane d'ultrafiltration : Des options de traitement pour réduire la matière organique naturelle et la formation de sous-produits de désinfection ont été testées pour une collectivité des Premières Nations. L'approche comprenait des essais hors site d'un système d'échange d'ions sur lit fixe et des essais à l'échelle du laboratoire de la filtration au charbon actif granulaire.
-  Optimisation d'essai de floculation à l'échelle du laboratoire : Les objectifs de cette étude à l'échelle de laboratoire étaient d'optimiser le processus de coagulation-floculation à l'aide d'essais de floculation pour trois puits d'eau souterraine dans une collectivité des Premières Nations. Les tests ont été effectués à l'aide d'échantillons d'eau provenant de puits individuels et d'échantillons mélangés provenant de différents puits. Les essais comprenaient l'examen de l'impact du polymère sur le processus de décantation. Les intensités de mélange mesurées en valeurs G ont également été déterminées à l'aide des essais de floculation optimisés.
-  Optimisation à l'échelle de laboratoire de l'essai de floculation avec et sans chloration : Ce projet à l'échelle de laboratoire a été entrepris pour un canton de l'Ontario afin de déterminer le potentiel que l'eau forme des sous-produits de désinfection avant ou après la chloration grâce à un essai de floculation optimisé pour l'élimination des matières organiques. La formation de sous-produits de désinfection, estimée par des essais simulés de formation de sous-produits de désinfection du réseau de distribution, a été déterminée pour trois températures.
-  Étude à l'échelle de laboratoire pour la réduction du sodium : Une collectivité des Premières Nations a demandé un soutien pour les essais pilotes afin de réduire la teneur en sodium de l'eau traitée en la mélangeant à l'eau traitée par osmose inverse du même effluent à trois ratios variables. L'eau traitée a été échantillonnée et expédiée au Centre où les expériences ont été

menées.

-  Étude d'essais en laboratoire : Ce projet pilote a permis de déterminer l'efficacité de plusieurs coagulants pour éliminer la matière organique naturelle et réduire les sous-produits de désinfection (trihalométhanés et acides haloacétiques) pour une collectivité des Premières Nations. Les essais de floculation ont été suivis d'essais simulés de formation de sous-produits de désinfection du réseau de distribution à différentes températures.
-  Tests de traitabilité à l'échelle de laboratoire : Des procédés de traitement optimaux pour réduire la turbidité, les matières organiques, les trihalométhanés et les acides haloacétiques ont été étudiés pour une collectivité des Premières Nations. Les technologies de traitement testées comprenaient la coagulation-floculation à l'aide de chlorhydrate d'aluminium, de résine d'échange d'ions magnétiques (MIEX®) et la filtration par charbon actif granulaire.
-  Effet de l'augmentation de la taille du réservoir d'eau sur le dosage du chlore, les résidus et la formation de sous-produits de désinfection : L'incidence de l'augmentation des temps de retenue de l'eau distribuée sur le niveau des sous-produits de désinfection a été déterminée pour une collectivité des Premières Nations. Des échantillons saisonniers d'eau traitée ont été expédiés au Centre, où des essais simulés de formation de sous-produits de désinfection du réseau de distribution ont été effectués.
-  Étude de l'aération et de l'échange d'ions pour l'élimination et la réduction de la formation de trihalométhanés dans l'eau : Une ville de l'Ontario a demandé un soutien pour les essais pilotes afin de déterminer le rendement de l'aération pour éliminer les sous-produits de désinfection formés et l'élimination de l'ammoniac dans l'eau brute à l'aide d'un processus d'échange d'ions. De grands échantillons d'eau ont été apportés au Centre où les tests ont été effectués.
-  Essai pilote de réduction du fer : L'objectif de ce projet pilote, mené pour un canton de l'Ontario, était de réduire les concentrations de fer à moins de 0,30 mg/L en utilisant la chloration suivie d'une filtration par cartouche. Des essais pilotes saisonniers ont été effectués hors site.
-  Réduction de l'arsenic : Ce projet pilote a été entrepris pour une municipalité de l'Ontario et visait à étudier la réduction de l'arsenic dans l'eau traitée à une concentration inférieure à la concentration maximale acceptable. Les essais ont été effectués hors site à l'aide d'une usine pilote à trois flux composée de chloration-filtration par cartouche, chloration-adsorption à l'aide de la filtration et de la chloration des milieux de filtration Omni-SORB™ et SORB 33® – ajout de chlorure ferrique – filtration sur sable.
-  Réduction de la matière organique naturelle et des sous-produits de désinfection dans l'eau potable : Les conditions de traitement requises pour produire de l'eau dont les sous-produits de désinfection (trihalométhanés et acides haloacétiques)

sont inférieurs à la concentration maximale acceptable ont été testées pour une municipalité de l'Ontario. Plusieurs mois d'essais pilotes hors site ont été effectués à l'aide d'un échange d'ions sur lit fixe et d'un filtre à pression au charbon actif granulaire. Des essais en laboratoire ont également été effectués au Centre.

Les clients qui ont participé à des projets pilotes peuvent utiliser les résultats pour collaborer davantage avec des cabinets de génie-conseil et des consultants afin de corriger les vulnérabilités propres au site. Les résultats peuvent également contribuer à l'élaboration de nouveaux cours par le Centre ou être utilisés pour améliorer la formation existante. Les résultats des projets pilotes peuvent également être communiqués au moyen de présentations à des conférences, d'articles dans des publications de l'industrie et de fiches d'information.

But : Programme d'études et prestation de pointe

Indicateur de rendement : Participants à la formation

Objectifs de rendement

 Formation de 7 330 participants

Résultats

 Une formation a été fournie à 7 549 participants

Cours	Participants Exercice 2021–22	Participants Exercice 2022–23	Participants Exercice 2023–24	Total cumulative sur trois ans
<i>Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable (en classe)</i>	288	375	389	1 052
<i>Cours obligatoire de renouvellement du certificat (2021-2023) (en classe, par correspondance et virtuellement en direct)</i>	2 086	1 139	598	3 823
<i>Cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026) (en classe, par correspondance et virtuellement en direct)</i>	-- *	-- *	1 095	1 095
<i>Exploitation de petits réseaux d'eau potable (en classe, par correspondance et virtuellement en direct)</i>	1 436	1 604	1 522	4 562
TOTAL PARTIEL : COURS OBLIGATOIRES	3 810	3 118	3 604	10 532
Cours spécialisés **	2 506 **	3 208 **	2 935 **	8 649 **
<i>Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations</i>	45	44	41	130
<i>Gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations</i>	15	52	57	124
<i>Programme de délivrance des permis des réseaux municipaux d'eau potable</i>	266	249	361	876
<i>Responsabilités découlant du degré de diligence réglementaire – Loi sur la salubrité de l'eau potable</i>	85	1 245	551	1 881
TOTAL PARTIEL : COURS NON OBLIGATOIRES	2 917	4 798	3 945	11 660
TOTAL	6 727	7 916	7 549	22 192

* Ce résumé illustre la transition du *Cours obligatoire de renouvellement du certificat (2021-2023)* au *Cours obligatoire de renouvellement du certificat (2024-2026)*, qui a été lancé le 2 janvier 2024. Les opérateurs doivent suivre ce cours obligatoire pour renouveler leur certificat tous les trois ans.

** Comprend les participants des collectivités des Premières Nations.

Indicateur de rendement : Cours pratiques

Objectifs de rendement

 Offrir deux cours pratiques nouveaux ou rafraîchis, avec deux séances pour chacun fournies dans les 12 mois qui suivent le lancement

Résultats

 Deux cours actualisés ont été lancés et un total de huit séances ont été offertes au 31 mars 2024

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Centre a actualisé deux cours pratiques : *Cours avancé pour les petits réseaux d'eau potable (Règl. de l'Ont. 319/08)*; et *Principes de base pour les petits réseaux d'eau potable (Règl. de l'Ont. 319/08)*. Au total, huit séances de ces cours actualisés ont été offertes dans l'ensemble de l'Ontario afin d'offrir une expérience pratique aux opérateurs de petits réseaux d'eau potable.

Le Centre a également continué d'offrir des cours pratiques et des activités de formation. Une initiative de formation pratique populaire est Maintenancefest, qui comprend une variété de modules de formation de deux heures dirigés par des professionnels de l'eau. L'événement annuel à Walkerton, en Ontario, a rassemblé plus de 80 participants. Un événement régional a également été offert à Kingston, en Ontario, où 77 participants ont reçu de la formation.

Une autre initiative de formation spécialisée réussie est l'atelier de deux jours sur les Normes de gestion de la qualité de l'eau potable, qui a été offert à Barrie, Kingston, London et Thunder Bay, en Ontario, à un total de 162 participants. Le Centre a organisé cet atelier dans le cadre du suivi du cours *Norme de gestion de la qualité de l'eau potable*, qui a permis aux représentants des normes de gestion de la qualité, à la direction et au personnel des services publics, aux organismes de réglementation et aux décideurs municipaux d'alterner entre des séances interactives en petits groupes animées par des experts de l'industrie.

Un soutien a également été offert à 96 étudiants de niveau postsecondaire dans le cadre d'une formation pratique à l'établissement de démonstration technologique. Parmi ces étudiants, 89 étaient inscrits dans l'un des collèges de l'Ontario qui offrent le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*, un cours obligatoire prescrit par le ministère, dans le cadre de leur programme d'études.

Indicateur de rendement : Visites techniques de l'établissement de démonstration technologique

Objectifs de rendement

 Fournir des visites techniques à 330 personnes

Résultats

 Le Centre a fourni des visites techniques à 355 personnes

L'établissement de démonstration technologique reflète la diversité des technologies de traitement et de distribution de l'eau potable utilisées en Ontario. Au cours de l'exercice 2023-24, 355 personnes – y compris des participants aux cours et des étudiants de niveau postsecondaire et secondaire – ont fait des visites techniques axées sur l'équipement et les exigences opérationnelles nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau potable. Le Centre a également offert des visites non techniques à 233 personnes pour leur communiquer des renseignements généraux sur l'eau potable.

Au cours de l'exercice, le Centre a ajouté de l'équipement nouveau et mis à jour à l'établissement de démonstration technologique. Deux unités pilotes de membrane d'ultrafiltration, généreusement offertes par Veolia Water Technologies & Solutions, ont été installées. La mise à niveau de la technologie de traitement représentait une collaboration continue entre le Centre et Veolia, qui appuie l'établissement de démonstration technologique depuis sa création. Cet ajout a permis d'accroître les capacités d'essai pilote du Centre, car les nouvelles unités sont plus petites, ce qui facilite le déploiement dans des collectivités plus éloignées. Les plus petites tailles nécessitent également moins d'espace au sol et d'eau pour fonctionner.

Le Centre a également lancé un projet pilote visant à étudier le rendement de la filtration biologique dans le cadre d'un partenariat avec le Center for Environmental Solutions and Emergency Response de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qui a fourni son système pilote breveté au Centre. Le projet pilote étudie l'efficacité de la technologie novatrice et rentable dans l'élimination de l'ammoniac naturel d'un réseau d'eau de l'Ontario. Les résultats du projet seront partagés par les deux parties afin de renforcer notre compréhension mutuelle de la filtration biologique et augmenter les connaissances du public sur les pratiques exemplaires.

But : Efficacité organisationnelle accrue

Indicateur de rendement : Qualité de la formation – indice d’assurance de la qualité

Objectifs de rendement

 Maintenir un indice d’assurance de la qualité > 0,950

Résultats

 L’indice d’assurance de la qualité était de 0,959 sur un score maximal de 1,000

Le Centre s’est engagé à assurer l’excellence de la formation et l’amélioration continue et tient à jour un indice d’assurance de la qualité pour surveiller le niveau de satisfaction des participants à la formation. Le score est calculé à partir des évaluations de cours des participants qui évaluent les instructeurs, le contenu du cours et la satisfaction globale concernant le cours.

L’indice d’assurance de la qualité pour l’exercice 2023-24 était de 0,959 sur un maximum de 1,000. L’indice d’assurance de la qualité indique que, pour l’ensemble des cours, 95,9 pour cent des répondants au sondage ont accordé une cote de bon ou excellent, les évaluations possibles étant mauvais, médiocre, acceptable, bon et excellent.

Un certain nombre d’autres facteurs contribuent également à la formation de grande qualité du Centre :

-  Les instructeurs sont tenus de réussir un atelier de formation des formateurs de deux jours qui comprend une évaluation pratique de leur capacité à offrir une formation.
-  Les formulaires de rétroaction des participants sont recueillis après chaque séance de formation et compilés pour fournir une cote pour chaque séance.
-  De nouveaux programmes d’études sont élaborés à partir des commentaires de diverses sources, y compris la formation des participants et les normes de l’industrie.

Le Centre continuera de respecter les normes de qualité de la formation et de mesurer son rendement au moyen de l’indice d’assurance de la qualité.

Analyse du rendement financier

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Le conseil d'administration et la direction du Centre sont responsables du rendement du Centre sur le plan financier. Le conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers et toutes les informations présentées dans le rapport annuel.

Vérification externe

BDO Canada LLP a vérifié les états financiers du Centre pour l'exercice 2023-24. Les comptables agréés ont pour responsabilité de déterminer si les états financiers sont présentés objectivement et conformément aux normes comptables généralement reconnues dans le secteur public. Le rapport du vérificateur décrit l'étendue de l'examen et donne un avis sur les états financiers.

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration a rencontré l'auditeur externe pour examiner tout problème qui devait être recensé dans la vérification et a examiné les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe.

Revenus

Au cours de l'exercice 2023-2024, le Centre a généré des revenus de 3 040 076 \$, soit une augmentation d'environ 22 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation des recettes issues de la formation. Le Centre a également reçu un paiement de transfert annuel du gouvernement de l'Ontario de 3 000 000 \$ au cours de l'exercice 2023-2024 pour soutenir ses activités, et un paiement unique supplémentaire (revenus reportés) de 2 600 000 \$, qui servira à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre de services améliorés.

Charges

Les contrôles internes de gestion financière du Centre ont réglementé efficacement les dépenses globales au cours de l'exercice 2023-2024. Les dépenses totales pour l'exercice 2023-2024 se sont élevées à 6 389 072 \$, soit une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation peut être attribuée à l'inflation générale et à l'augmentation des frais de formation et de déplacement associés à la prestation de la formation en personne. Pour assurer la compétitivité et la responsabilité financière dans la prestation de la formation, le Centre a recours à des ententes visant les fournisseurs attitrés avec des instructeurs contractuels et des concepteurs de programmes d'études. Ces fournisseurs proposent des services liés à l'élaboration, à l'examen et à la fourniture de matériels de formation et garantissent la souplesse dans la prestation d'une vaste gamme de matières sur un vaste territoire.

Bilan

Le Centre reste en bonne situation financière. Le solde de l'actif net de 7 475 979 \$ au 31 mars 2024 permettra au Centre de continuer à contribuer à l'éducation, à la formation et aux essais pilotes sur l'eau dans l'ensemble de l'Ontario, et de planifier efficacement les initiatives futures.

Annexe A : Rapport du vérificateur indépendant

**Centre de Walkerton pour
l'assainissement de l'eau**
États financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	Contenu
Rapport du vérificateur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des revenus et des charges d'exploitation	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9

Rapport du vérificateur indépendant

Aux administrateurs du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (le Centre), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes afférentes aux états financiers, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du secteur public canadien.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ces dernières résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une grande incertitude liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Par ailleurs, des circonstances ou des événements ultérieurs pourraient amener le Centre à cesser ses opérations.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Walkerton, Ontario

19 juin 2024

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Bilan

31 mars	2024	2023
Actifs		
À court terme		
Encaisse	7 805 215 \$	4 701 244 \$
Comptes clients	1 374 258	2 290 827
Charges payées d'avance	77 962	70 462
Portion actuelle des investissements (note 2)	<u>2 045 058</u>	<u>2 027 590</u>
	11 302 493	9 090 123
Immobilisations (note 3)	<u>1 201 542</u>	<u>1 232 528</u>
	<u>12 504 035 \$</u>	<u>10 322 651 \$</u>
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	343 641 \$	389 773 \$
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	<u>4 668 500</u>	<u>2 428 753</u>
	5 012 141	2 818 526
Apports en capital reportés (note 5)	<u>15 915</u>	<u>19 540</u>
	<u>5 028 056</u>	<u>2 838 066</u>
Engagements (note 7)		
Actif net	<u>7 475 979</u>	<u>7 484 585</u>
	<u>12 504 035 \$</u>	<u>10 322 651 \$</u>

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Solde au début de l'exercice	7 484 585 \$	7 636 799 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	(8 606)	(152 214)
Solde à la fin de l'exercice	7 475 979 \$	7 484 585 \$

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Produits (page 7)	6 040 076 \$	5 481 942 \$
Charges (page 7)	<u>6 389 072</u>	<u>5 794 202</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les intérêts et autres sources de revenus	(348 996)	(312 260)
Intérêts et autres sources de revenus	345 307	165 579
Perte sur l'aliénation d'immobilisations, net	<u>(4 917)</u>	<u>(5 533)</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice	<u>(8 606) \$</u>	<u>(152 214) \$</u>

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

État des revenus et des charges d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Revenus		
Paiement de transfert de la province de l'Ontario (note 6)	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Paiement de transfert de la province de l'Ontario		
Programme de l'eau des Premières Nations	433 500	183 658
Inscriptions à la formation	2 606 576	2 298 284
	6 040 076 \$	5 481 942 \$
Charges		
Publicité et promotion	31 198 \$	32 886 \$
Amortissement des immobilisations, net	250 381	243 434
Frais d'audit et juridiques	16 895	15 915
Frais bancaires et salariaux	18 038	13 802
Conférences	14 604	14 291
Services de conseil	108 987	15 400
Jetons de présence	15 225	15 888
Avantages sociaux des employés (note 9)	800 339	784 547
Assurance	42 384	36 906
Bureau	118 893	128 814
Paiement de transfert de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	40 028
Développement professionnel	34 810	26 010
Entretien des biens immobiliers (recouvrement)	(591)	3 480
Recrutement	5 660	3 936
Loyer	726 399	656 065
Réparations et entretien	82 084	64 950
Projets de recherche	21 407	1 157
Salaires	2 885 026	2 694 891
Commandites	18 305	8 185
Abonnements et droits d'adhésion	21 249	18 489
Téléphone	13 338	12 868
Formation	1 045 153	901 658
Déplacements	72 213	27 537
Véhicules	6 634	3 752
Site Web et communications	40 441	29 313
	6 389 072 \$	5 794 202 \$

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Rentrée (sortie) nette de trésorerie liée aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux dépenses	(8 606) \$	(152 214) \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations, net	250 381	243 434
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	4 917	5 533
	<u>246 692</u>	<u>96 753</u>
Évolution des éléments hors caisse du solde (note 8)	<u>3 102 684</u>	<u>(203 403)</u>
	<u>3 349 376</u>	<u>(106 650)</u>
Investissements		
Achat d'investissements et intérêts réinvestis	(2 045 058)	-
Remboursement d'investissements	2 027 590	-
	<u>(17 468)</u>	<u>-</u>
Immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	<u>(227 937)</u>	<u>(258 115)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	3 103 971	(364 765)
Encaisse au début de l'exercice	<u>4 701 244</u>	<u>5 066 009</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>7 805 215 \$</u>	<u>4 701 244 \$</u>

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Sommaire des principales conventions comptables

Nature et objets de l'organisation

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau est un service opérationnel de la province de l'Ontario. Il a été créé le 1^{er} octobre 2004 en vertu de la Loi sur les sociétés de développement.

Conformément à cette loi, les objets du Centre sont les suivants :

- a) Coordonner et assurer la formation des exploitants, propriétaires et organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable.
- b) Fournir des conseils au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sur les recherches dont la priorité est élevée et qui ont pour but la salubrité de l'eau potable.
- c) Commanditer des travaux de recherche s'inscrivant dans son mandat.
- d) Faire en sorte que l'information technique, scientifique et réglementaire sur l'eau potable soit plus facile d'accès, notamment en ce qui concerne le degré de diligence prévu par la loi.

Le Centre est exonéré de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial sur le revenu.

Base de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du gouvernement, notamment à la série 4200 de normes, publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP pour les organismes sans but lucratif du gouvernement).

Encaisse et équivalents au comptant

L'encaisse et les équivalents au comptant sont constitués des espèces en caisse, des soldes en banque et de certificats de placement garanti d'une durée de moins de 90 jours depuis la date d'achat.

Biens immobilisés

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les immobilisations apportées sont comptabilisées à leur juste valeur marchande estimée au moment du don.

Les frais de personnel et d'avantages sociaux directement attribuables à des programmes de cours créés à l'interne sont comptabilisés en conséquence.

L'amortissement est établi en fonction de la durée de vie utile estimée de l'actif et est calculé comme suit avec une provision d'une demi-année :

Matériel informatique	- amortissement dégressif de 33 %
Logiciels	- amortissement dégressif de 50 %
Programmes de cours	- amortissement dégressif de 15 %
Améliorations locatives	- amortissement dégressif de 20 %
Mobilier et matériel de bureau	- amortissement dégressif de 20 %
Enseignes	- amortissement dégressif de 20 %
Équipement technique	- amortissement dégressif de 20 %

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits Les paiements de transfert sont comptabilisés quand le montant est connu, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que les stipulations ont été respectées. Les revenus provenant des inscriptions aux cours de formation sont comptabilisés lorsque le paiement est à recevoir et que le cours a été suivi. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont réalisés au cours de la période d'investissement. Les revenus provenant de dons sont comptabilisés lorsque le Centre prend possession des biens donnés.

Les paiements de transfert limités pour l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations associées.

Instruments financiers Le Centre a établi deux catégories pour ses instruments financiers : juste valeur et coût amorti. La politique comptable du Centre pour ces catégories est énoncée ci-dessous :

Juste valeur

Cette catégorie comprend les effets de caisse et les investissements qui sont cotés sur un marché actif. Ceux-ci sont initialement comptabilisés au coût et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et pertes dus aux changements de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont transférés à l'état des résultats d'exploitation.

Les coûts des transactions des instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisés en charges.

En cas d'une baisse durable de la juste valeur, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés, et comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. En cas de vente, le montant retenu des gains et pertes de réévaluation cumulés associé à l'instrument est retiré des actifs nets et comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation.

Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les créances, les comptes fournisseurs et les charges à payer. Ces éléments sont initialement comptabilisés au coût, et subséquemment évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de réévaluation cumulée sur les actifs.

Le coût des transactions des instruments financiers évalués au coût amorti est ajouté à la valeur comptable de l'instrument.

Les baisses des actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant de la perte est connu avec suffisamment de précision, et qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur. Les actifs financiers sont alors ramenés à leur valeur recouvrable nette, la baisse étant comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes du CCSP pour les organismes sans but lucratif du gouvernement, oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des présentes estimations. Des estimations importantes sont notamment la détermination des provisions pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et les moins-values des droits liés aux programmes.

2. Investissements

	2024	2023
CPG de la Banque Royale du Canada, 4,88 %, payable en juin 2024	1 040 511 \$	-
CPG de la Banque Royale du Canada, 5,39 %, payable en août 2024	1 004 547 \$	-
CPG de la Banque Royale du Canada	-	2 027 590 \$
	<u>2 045 058</u>	<u>2 027 590</u>
Moins les montants payables d'ici un an qui sont inclus dans l'actif à court terme	<u>2 045 058</u>	<u>2 027 590</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

3. Biens immobilisés

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	341 284 \$	288 285 \$	322 132 \$	266 898 \$
Logiciels	159 082	152 599	159 082	146 116
Programmes	1 306 444	840 503	1 185 578	768 943
Améliorations locatives	201 273	114 559	187 123	94 649
Mobilier et matériel de bureau	389 897	359 007	389 897	351 285
Enseignes	51 041	49 243	51 041	48 793
Matériel technique	3 382 997	2 872 408	3 525 604	2 968 905
Véhicules	135 782	89 654	135 782	78 122
	<u>5 967 800 \$</u>	<u>4 766 258 \$</u>	<u>5 956 239 \$</u>	<u>4 723 711 \$</u>
Valeur comptable nette		<u>1 201 542 \$</u>		<u>1 232 528 \$</u>

Au cours de l'exercice, des biens immobilisés s'élevant à 227 937 \$ (2023 - 258 115 \$) ont été acquis par le Centre. La totalité de ce montant a été acquise en utilisant l'encaisse.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

4. Produit comptabilisé d'avance

	Programme d'eau des Premières Nations	Formation des Premières Nations	Inscriptions à la formation	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 880 000 \$	- \$	548 753 \$	2 428 753 \$	606 732 \$
Contributions reçues	-	2 600 000	622 000	3 222 000	548 753
Subvention à recevoir	-	-	-	-	1 880 000
Comptabilisé dans l'exercice	(433 500)	-	(548 753)	(982 253)	(606 732)
Solde à la fin de l'exercice	1 446 500 \$	2 600 000 \$	622 000 \$	4 668 500 \$	2 428 753 \$

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a fourni des fonds pour un programme d'eau des Premières Nations. Ces fonds doivent être utilisés pour la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche visant à faciliter la prestation améliorée des services offerts aux réseaux d'eau potable des Premières Nations et à leurs opérateurs. Cela comprend l'établissement de services nouveaux ou élargis aux collectivités des Premières Nations.

Un financement supplémentaire a été reçu du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins de la formation des opérateurs des Premières Nations.

Les frais reportés d'inscription aux cours de formation sont des paiements qui ont été reçus pour des cours qui auront lieu durant un exercice ultérieur.

5. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés représentent des contributions limitées reçues pour l'achat d'immobilisations amortissables. Ces contributions sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses d'amortissement dans l'état des résultats d'exploitation. Ces dépenses sont calculées sur une base dégressive en fonction du taux d'amortissement de la classe d'actif concernée.

Les modifications dans le solde des apports en capital reportés durant l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	19 540 \$	24 009 \$
Amortissement des contributions	(3 625)	(4 469)
Solde à la fin de l'exercice	15 915 \$	19 540 \$

6. Paiements de transfert

Au cours de l'exercice, des paiements de transfert de la province de l'Ontario s'élevant à 3 000 000 \$ (2023 - 3 000 000 \$) ont été accordés au Centre.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

7. Engagements

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a conclu un contrat de location avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Ce contrat se terminera en juin 2031 et les versements mensuels sont de 63 477 \$, passant à 70 719 \$ pendant la période.

Les créances locatives annuelles minimales pour le bâtiment et le matériel au cours des cinq prochaines années et par la suite sont :

2025	785 324 \$
2026	771 428 \$
2027	829 328 \$
2028	848 628 \$
2029	848 628 \$
Par la suite	1 909 412 \$

8. État des flux de trésorerie

L'évolution des éléments hors caisse du solde du fonds de roulement se compose comme suit :

	2024	2023
Comptes clients	916 569 \$	(2 029 986) \$
Charges payées d'avance	(7 500)	8 781
Créditeurs et charges à payer	(46 132)	(4 219)
Produit comptabilisé d'avance	2 239 747	1 822 021
	<u>3 102 684 \$</u>	<u>(203 403)</u>

9. Régime de retraite

Le Centre assure des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par sa participation au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime à prestations déterminées d'employeurs multiples, qui est administré par la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Ce régime est comptabilisé à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, car le Centre n'a pas suffisamment d'informations pour appliquer au régime les principes de comptabilisation des prestations déterminées. La contribution du Centre au régime de retraite pour la période visée a été de 229 031 \$ (2023 - 249 051 \$) et est incluse au poste des avantages sociaux de l'état des revenus et des charges d'exploitation. Comme il s'agit d'un régime de retraite interentreprises, ces contributions sont les charges du Centre au titre du régime de retraite. Aucun passif au titre du régime de retraite n'est inclus pour ce type de plan dans les états financiers du Centre. L'information au 31 décembre 2023 n'était pas disponible, mais au 31 décembre 2022, la Commission du régime de retraite de l'Ontario avait un déficit de fin d'exercice de **3,96 milliards de dollars** selon ses états financiers vérifiés.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

10. Gestion du risque des instruments financiers

Le Centre est exposé à divers risques à cause de ses instruments financiers. L'analyse suivante donne une mesure de l'exposition aux risques du Centre et de leurs concentrations en date du 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière auquel le Centre est exposé si un débiteur ne verse pas les intérêts et le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque concerne l'encaisse et les créances du Centre. Les comptes en espèces du Centre sont détenus dans des banques à charte sous réglementation fédérale, qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en espèces du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau sont assurés jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (2023 - 100 000 \$).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue à cause de facteurs propres au marché. Les facteurs propres au marché incluent trois types de risque : risque de taux d'intérêt, risque de taux de change et risque sur capitaux propres. Le Centre n'est pas exposé à des risques de taux de change ni à des risques sur capitaux propres importants, car il ne négocie pas matériellement des devises étrangères ni ne détient des instruments financiers de capitaux propres importants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes financières causées par des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Le Centre est exposé à ce risque à cause de ses investissements portant intérêt.

En date du 31 mars 2024, une variation de 1 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables maintenues constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des certificats de placement garanti de 20 000 \$ (2023 - 20 000 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas capable de remplir toutes ses obligations de débours à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le Centre atténue ce risque en surveillant ses opérations de trésorerie et ses sorties de fonds prévues par budgétisation approfondie et détention d'investissements pouvant être convertis en espèces à court terme en cas de débours imprévus.

Il n'y a eu aucun changement majeur par rapport à l'année précédente en ce qui a trait à l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque.
